

AR Prefecture

016-251601464-20220926-D_2022_39_B-DE

Reçu le 04/10/2022

Publié le 04/10/2022

DELIBERATION N° B-2022-39



DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

SYNDICAT MIXTE CHARENTE EAUX

DELIBERATION DU BUREAU

SEANCE DU 26 septembre 2022

-O-

Nombre de délégués

- en exercice : 13
- présents : 6
- pouvoir : 3

Nombre de voix : 9

Vote :

- Pour : 9
- Contre :
- Abstention :

Date de convocation : 21 septembre 2022

Le Bureau légalement convoqué, s'est rassemblé le 26 septembre deux mille vingt-deux à 16 h 00 dans les locaux de Charente Eaux, 241 rue des Mesniers, 16 710 SAINT-YRIEIX sous la présidence de Monsieur Michaël CANIT.

OBJET : Adhésion à l'ATD16 pour appui à la signature électronique**Etaient présents :**

Collectivité	Délégués titulaires	Signature
Département de la Charente	M François BONNEAU Conseiller Départemental - Val de Noyère	Excusé
	Mme Nicole BONNEFOY Conseiller Départemental - Boixe et Mansle	Donne pouvoir à M CANIT
	M Michaël CANIT Conseiller Départemental - Val et Tardoire	Présent
	M Michel CARTERET Conseiller Départemental - Boëme-Echelle	Présent
	M Jacques CHABOT Conseiller Départemental - Charente Sud	
	Mme Hélène GINGAST Conseiller Départemental - Angoulême 1	
	M Fabrice POINT Conseiller Départemental - Charente Bonnieure	Donne pouvoir à M CARTERET
SIAEP du Sud Charente	M Christian BARDET	Présent
SIAEP du Karst Charente	Mme Murielle ETIENNE	Présente
SIAEP du Nord Est Charente	M Pierre MADIER	Présent
CC du Rouillacais	M Francis ROY	Donne pouvoir à M MADIER
CA du Grand Cognac	M Mickaël VILLEGIER	
SIGIV	M Jean François DUVERGNE	Présent

Exposé : Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demande, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »

Outre ses missions traditionnelles d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'assistance juridique, l'Agence intègre l'offre d'ingénierie numérique et informatique proposée, jusqu'en 31 Décembre 2017, par le SDITEC (Syndicat Départemental Informatique et Technologies de Communication).

AR Prefecture

016-251601464-20220926-D_2022_39_B-DE

Reçu le 04/10/2022

Publié le 04/10/2022

- ✓ Vu la délibération N°43-423-BP 2013 du conseil général de la Charente en date du 21 décembre 2012 proposant la création d'une agence technique départementale,
- ✓ Vu la délibération N°14-001 de l'Assemblée générale constitutive de l'ATD16 en date du 6 février 2014 approuvant les statuts de l'agence technique départementale,
- ✓ Vu la délibération N° 2017-11_R01 et son annexe, de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 novembre 2017 modifiant les statuts de l'ATD16,
- ✓ Vu le dernier barème de participation adopté par le Conseil d'Administration de l'ATD16,

Monsieur le Président demande au Bureau de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

✍✍

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- Décide de souscrire à la mission optionnelle de l'ATD16 :
 - « **Appui à la signature électronique** » incluant notamment
 - l'accès à la centrale d'achat de certificats électroniques,
 - l'assistance des utilisateurs à l'utilisation des certificats,
- Précise que cette / ces missions optionnelles sera/seront exercée selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines,
- Approuve le barème prévisionnel de la cotisation annuelle correspondante.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Michaël CANIT